

21457

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
CONFERENCE DES STATISTICIENS AFRICAINS
PREMIERE CONFERENCE
28 SEPTEMBRE - 8 OCTOBRE 1959
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

WP. 9
R.U.- 4

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

LES STATISTIQUES DANS LES TERRITOIRES SANS STATISTICIENS PROFESSIONNELS

notamment dans les Protectorats

du Sierra-Leone, de la Gambie et de la Somalie britannique

Exposé rédigé par le Colonial Office

du Royaume-Uni

LES STATISTIQUES DANS LES TERRITOIRES SANS STATISTICIENS PROFESSIONNELSnotamment dans les Protectoratsdu Sierra-Leone, de la Gambie et de la Somalie britannique

Dans les territoires sans statisticiens professionnels, la collecte et l'analyse des renseignements statistiques incombent nécessairement ~~aux~~ départements administratifs. Généralement poursuivi le cadre des activités normales de ces départements, ce travail revêt à l'occasion la forme d'enquêtes spéciales. On fait parfois appel à des experts de l'extérieur pour certains travaux, soit pour régler un problème particulier, soit pour améliorer les statistiques courantes d'un département, lorsqu'il s'agit, par exemple, de calculer ou de réviser un indice des prix de détail, ou d'étudier l'utilisation des terres à partir de photographies aériennes.

Inévitablement, les renseignements statistiques recueillis à titre accessoire par les diverses administrations sont de qualité très variable, selon l'intérêt qu'y portent les chefs des départements intéressés. Certaines catégories de statistiques craignent d'ailleurs moins que d'autres la routine administrative; la statistique des inscriptions scolaires, par exemple, est plus aisée que celle des prix pendant une période où l'évolution économique est assez rapide.

La situation varie d'un territoire à l'autre, et d'une année à l'autre dans un même territoire. En voici un aperçu général dans les territoires en question.

POPULATION

Un recensement est essentiellement une opération administrative; les territoires dont il s'agit sont en mesure d'obtenir pour l'ensemble de la population un minimum de renseignements sur la répartition par sexe, par grands

groupes d'âge et par tribus. On peut recueillir de plus amples renseignements dans les principales zones urbaines.

Le recensement ne fournit guère de statistiques de la fécondité et de la mortalité; les enquêtes par sondage plus indiquées, ne sont par normalement à la portée de nos territoires.

Pour les migrations, on peut obtenir des relevés sommaires grâce au contrôle normalement exercé par la police dans les ports et les aéroports, mais le contrôle administratif des frontières terrestres demeure insuffisant.

La répartition de la population par type de ménage nécessite au préalable une définition du ménage qui réponde aux exigences du recensement; à ce titre, elle dépasse le cadre d'un recensement conçu avant tout comme une mesure administrative.

L'une des attributions normales d'un Département du travail est de faire la statistique des personnes employées dans les principales branches d'activité, y compris les grandes entreprises agricoles. On recueille par la même voie des renseignements sur les traitements et salaires, par catégories principales tout au moins. Un statisticien est toutefois nécessaire pour organiser et diriger les enquêtes qui feraient connaître le nombre estimatif des chômeurs, et encore plus lorsqu'il s'agit d'évaluer la population active dans les régions à économie de subsistance.

AGRICULTURE

Le Département de l'agriculture consacre la quasi-totalité de ses ressources à des mesures tendant directement à l'amélioration des cultures. On peut trouver des statistiques partielles des ventes là où il y a des offices de commercialisation lorsque les produits figurent dans le commerce extérieur. Les archives des services de transport permettent d'obtenir quelques renseignements

complémentaires, mais il faudrait avoir recours à un statisticien pour que ces données soient utilisées au mieux. On peut recueillir sur les marchés les plus importants les cours des cultures marchandes lorsqu'il n'y a pas d'office de commercialisation, une enquête menée par des experts peut-être nécessaire pour connaître les prix payés aux exploitants.

On devrait pouvoir se baser sur les relevés du commerce extérieur la formation annuelle brute de capital sous forme de matériel agricole, ⁽¹⁾ dont la majeure partie est importée.

FORETS

Lorsqu'il existe d'importantes ressources naturelles, les services intéressés possèdent généralement des statistiques utiles quant aux réserves et à la production.

PECHE

L'immatriculation renseigne sur le nombre de certains types de bateaux, mais les territoires ne sont pas en mesure de préciser les quantités pêchées.

INDUSTRIE

D'une façon générale, la production industrielle de ces territoires ne présente guère d'importance. Les relevés statistiques de l'emploi donnent une idée de la répartition.

TRANSPORTS

On dispose de renseignements assez complets, bien qu'ils n'existent pas toujours sous une forme accessible, sur le trafic des chemins de fer, le départs et les arrivées des navires et des avions. Il en est de même des transports par eau constituant un service public. Les véhicules automobiles étant

(1) Là où les principaux éléments sont importés, les territoires devraient pouvoir fournir des estimations approximatives de la formation totale de capital, dans tous les secteurs, mais une analyse par branche d'activité peut n'être pas réalisable.

immatriculés, des analyses élémentaires sont possibles.

ENSEIGNEMENT

S'il est difficile de se procurer des renseignements complets sur les écoles qui emploient un personnel bénévole, les registres scolaires donnent les renseignements essentiels sur les inscriptions; le Département de l'éducation peut communiquer des statistiques sur le nombre et les types d'écoles, le personnel enseignant, le nombre d'élèves inscrits.

SERVICES SANITAIRES

Le Département de la santé publique peut fournir des renseignements sur le nombre des médecins, infirmiers, etc., reconnus, ainsi que sur le nombre des lits et des admissions dans les hôpitaux bien que la définition de ces deux dernières rubriques prête parfois à confusion. Certains bureaux médicaux s'intéressent à l'analyse statistique et publient des analyses détaillées.

COMMERCE EXTERIEUR

La collecte et la publication de statistiques complètes du commerce extérieur sont chose courante. On publie annuellement des analyses des importations, exportations et réexportations qui comprennent des tableaux de la valeur et du volume des marchandises par pays, et du commerce global par pays. Des renseignements détaillés existent toujours dans le territoire même, encore que les analyses mensuelles ou trimestrielles soient souvent élémentaires.

Le personnel du Département des douanes n'est pas en mesure de calculer les indices du volume ni de la valeur unitaire.

MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Des statistiques bancaires existent, mais ne sont pas forcément publiées, car elles risqueraient de donner des indications sur les affaires d'une banque donnée.

Le gouvernement central dispose normalement des avoirs officiels en devises étrangères (voir ci-dessous, sous la rubrique Finances Publiques).

On ne procède à aucune estimation de la balance des paiements, sauf dans les cas où un fonctionnaire du Département des finances utilise les renseignements sur les échanges visibles et les opérations gouvernementales, en les combinant avec ce qu'il sait quant à d'autres transactions importantes.

FINANCES PUBLIQUES

La classification économique et fonctionnelle des finances publiques relève évidemment de la compétence de statisticiens qualifiés, mais on peut connaître par la voie administrative normale, les entrées et sorties de caisse, les variations de l'encaisse et de la dette publique, et les recettes provenant de chacun des principaux impôts.

REVENU ET DEPENSES DES PARTICULIERS

A part les dossiers fiscaux, qui ne correspondent d'ailleurs qu'à certaines catégories de revenus individuels, les renseignements statistiques de ce genre supposent une enquête budgétaire. Etant donné la pénurie de statisticiens qualifiés capables d'organiser et de diriger une telle enquête, ce travail n'est possible que dans le cadre de recherches entreprises par une mission d'experts.

Sans aide de l'extérieur, ces territoires ne peuvent pas non plus organiser d'enquête budgétaire en vue de l'établissement d'un indice des prix de détail; le concours d'experts est encore nécessaire, comme dans le cas du protectorat de la Somalie, pour l'application d'autres méthodes de calcul des pondérations, par exemple de celle qui part du commerce extérieur et des renseignements concernant la commercialisation des produits. Une aide analogue serait

nécessaire pour mettre au point un système satisfaisant de relèvement des prix. Néanmoins, l'indice une fois établi, il pourrait être maintenu à jour par le service désigné sous réserve d'ajustements périodiques effectués grâce au concours d'experts.

LOGEMENT

Les territoires ne sont pas en mesure d'entreprendre une enquête expérimentale dans ce domaine.

Service des statistiques

Colonial Office

6 août 1959